

Vu l'arrêté préfectoral n° 99 12 29 I 467 du 29.12.1999 portant création de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et ses arrêtés modificatifs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2011363-0003 du 29 décembre 2011 arrêtant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale;
Vu l'arrêté de projet de périmètre de M. le Préfet en date du 20 juin 2012
Vu l'art 5211-18 et s et l'art 5211-25 et s. du CGCT portant le retrait et l'extension des périmètres de Communautés de Communes ;
Vu les décisions des communes en date du 17 mars 2011 portant acceptation de son retrait de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et de son intégration en date du 1^{er} janvier 2013 à la Communauté de Communes du Sud Territoire ;
Vu l'acceptation du SDCI par la communauté de Communes de la Bourbeuse et du retrait de la commune de RECOUVRANCE en date du ;
Vu l'acceptation de la Communauté de Communes du Sud Territoire par délibération en date du 6 septembre de l'intégration de la commune de RECOUVRANCE à son périmètre,
Vu la délibération concordante de la commune de RECOUVRANCE acceptant les transferts d'actifs et passifs.

La commune de RECOUVRANCE doit opérer son retrait de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse. Après une période d'échanges avec la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et en partenariat avec la Communauté de Communes du Sud Territoire ayant permis un accord sur les éléments de reprise et leurs critères de quote-part, il est convenu des critères de répartition de l'actif et passif repris suivants ainsi que des biens clairement identifiés au titre du budget assainissement de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

Le critère principal de reprise ou de non reprise est fixé comme l'appartenance territoriale ou non au territoire de la Commune.

Il est convenu que l'ensemble des biens et passif seront transmis à travers les procédures de transfert de compétence ou / et de mise à disposition sous la responsabilité et la propriété de la Communauté de Communes du Sud Territoire en date de l'intégration de la commune de RECOUVRANCE à cette dernière.

Pour les éléments afférents au **budget annexe assainissement** de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

Concernant l'actif de la Communauté de Communes de la Bourbeuse :

L'actif total de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse ressort à sa valeur nette comptable à : 6 854 439,90 €.

Le transfert d'actifs repris par la commune de RECOUVRANCE, évalué à sa valeur nette comptable au 31 décembre 2011 sur le critère de reprise territoriale, est établi au montant de 414,08 €

Transferts établis :

La commune de RECOUVRANCE accepte de se voir transférer les biens indiqués en annexe 1 au titre de la compétence assainissement.

Il est opéré une reprise sur les opérations dite territoriales de manière intégrale. Concernant les opérations dites « partagées », la reprise se réalise selon une répartition en priorité territoriale. En

cas d'impossibilité, elle est basée sur la moyenne 3 ans (2009-2011) des mètres cube vendus sur la commune rapporté sur le volume total vendu.

Actifs conservés à l'usage de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

La commune de Recouvrance accepte que la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse conserve les biens listés individuellement en annexe n°2 pour une valeur nette comptable de :

- 4 617 046,71 € (VNC au 31/12/2011) selon les critères territoriaux d'emploi pour les biens maintenus intégralement
 - 522 166,70 € (VNC au 31/12/2011) selon les critères territoriaux d'emploi pour les biens partagés territorialement
- soit un total de 5 139 213,41 € conservé après les transferts consolidés de toutes les communes « sortantes ».**

Concernant le passif de la Communauté de Communes de la Bourbeuse :

Le passif total de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse ressort à sa valeur nette comptable à : 6 047 115,24 €.

Le transfert de passif repris par la commune de RECOUVRANCE, listé en annexe 1, évalué à sa valeur nette comptable au 31 décembre 2011 sur le critère de reprise territoriale, est établi au montant de 723,96 €.

La Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse conserve les éléments de passifs, listés individuellement en annexe n°3 présents au budget de l'assainissement pour un montant de 3 764 544,88 euros.

Le transfert sera mis à jour des chiffres de la gestion 2012.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- les éléments de transfert de l'actif et de passif propre au retrait de la commune de la Communauté de Communes de la Bourbeuse listés dans la présente délibération ainsi que les quotités de partages ;
- que la commune de RECOUVRANCE et la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse renoncent conjointement à toute indemnisation, soulte ou autre forme de compensation quant aux écarts budgétaires ou comptables générés par les éléments de partage sujet de la présente délibération ;
- que la commune de RECOUVRANCE renonce à tout droit sur les résultats des budgets SPIC et autre indemnisation en contre partie du maintien dans les budgets (général et annexes) de la Communauté de Communes de la Bourbeuse de l'ensemble des inscriptions, droits et montants présents dans les comptes de tiers (clients et fournisseurs), eux-mêmes issus de la gestion antérieure au 01/01/2013 de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse.
- de recevoir les éléments d'actifs matériels et leurs accessoires à travers un Procès-verbal de mise à disposition à la Communauté de Communes du Sud Territoire en date de 1er janvier 2013.
- d'autoriser le Président à signer les conventions, les PV de mise à disposition et tout document financier, administratif ayant trait au retrait de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse comme à l'intégration au sein de la Communauté de Communes du Sud Territoire ;
- le transfert de l'ensemble de l'actif et du passif transféré et des contrats en cours à la

Communauté de Communes du Sud Territoire dans la limite de ses compétences en date du 1er janvier 2013.

- **d'autoriser le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget assainissement collectif.**
- **d'autoriser le Président à exécuter et signer tous les actes administratifs, juridiques, et financiers pour la mise en œuvre du transfert.**

En annexe :

Etat des biens conservés par la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse.

Etat consolidé de l'actif et du passif transféré ou mis à disposition de la Communauté de Communes du Sud Territoire consolidé.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

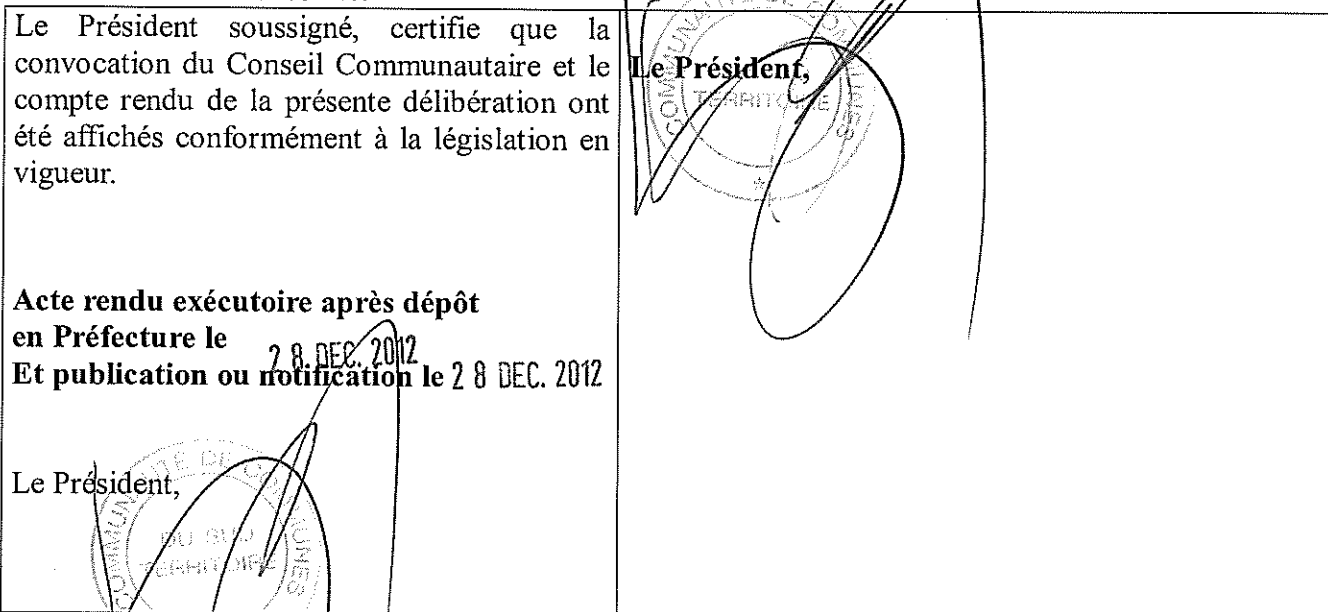
Acte rendu exécutoire après dépôt

en Préfecture le

28 DEC. 2012

Et publication ou notification le 28 DEC. 2012

Le Président,



Report 12.12.12

ACTIF REPRIS ANNEXE 1

Désignation du bien	Partielle ou totale	Critère répartition	Date entrée	V. origine	VNC	BORON	BREBOTTE	BRETAGNE	FROIDFONTAINE	GROSNE	RECOUVRANCE	VELLESCOT	7 Communes
Réseau Grosne	T		31/12/2000	72 885,38 €	58 317,38 €					58 317,38 €			58 317,38 €
pompe lowara step Grosne	T		02/07/2004	700,00 €	332,00 €					332,00 €			332,00 €
installation technique Step Grosne	T		05/09/2005	165,43 €	88,43 €					88,43 €			88,43 €
régulateur step Grosne	T		01/06/2005	195,00 €	104,00 €					104,00 €			104,00 €
levé topo Boron	T		14/03/2006	3 700,00 €	3 334,00 €	3 334,00 €				3 334,00 €			3 334,00 €
réseau sud phase 1 boron	T		31/12/2009	933 363,40 €	886 695,40 €	886 695,40 €				886 695,40 €			886 695,40 €
réseau sud phase 2 boron	T		30/08/2010	524 949,75 €	507 451,75 €	507 451,75 €				507 451,75 €			507 451,75 €
travaux PR Bretagne - Bretagne	T		11/05/2011	2 479,00 €	2 438,00 €			2 438,00 €					2 438,00 €
études SDA	T		14/11/2001	27 898,16 €	27 898,16 €								
travaux sur 6 PR Boron + Montreux	T	m3 consommés	18/08/2010	1 318,00 €	1 276,00 €	2 126,25 €	1 940,87 €	1 163,60 €	2 831,50 €	1 731,52 €	414,08 €	1 356,76 €	11 566,58 €
signalétique 1,5 PR	T	2 postes/6	18/01/2011	1 144,40 €	1 068,40 €	425,33 €							425,33 €
réseau nord phase 3 Montreux + Bretagne	T	7 postes/15	11/05/2011	761 073,67 €	748 389,67 €	284,91 €		71,23 €		142,45 €			498,59 €
		montant des Tx (32,6%)					249 975,03 €						243 975,03 €
				1 400 319,64 €	1 940,87 €	1 940,87 €	247 647,85 €	2 831,50 €	60 715,78 €	414,08 €	1 356,76 €	1 715 226,49 €	

Préfecture du Terr de Belfort
 28 DEC. 2012
 Service Courrier

ACTIF NON REPRISE ET CONSERVE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE LA BOURBULOISE
ANNEXE 2

Destination	Partie ou non reprise	Date	V. Origine	VNC 31/12/2011	part reprise 7 communes	part restante non reprise
Destignation studios SDA	P		27 899,16 €	27 899,16 €	11 566,58 €	16 332,58 €
travaux sur 6 Pt. Reaux + Montreux	P		1 318,00 €	1 318,00 €	425,33 €	892,67 €
Appréhensions 15 Pt.	P		1 149,50 €	1 068,40 €	498,59 €	569,81 €
réseau nord phase 3 montreux + Bretagne	P		701 073,67 €	748 399,67 €	243 978,09 €	504 421,58 €
				728 692,23 €	256 468,53 €	522 166,70 €

TOTAL ACTIF NON REPRISE 5 139 213,41 €

Destination du bien	Date entrée	V. origine	VNC
fileau foussemagne + Montreux	31/12/2000	369 212,61 €	300 576,65 €
Receur Montreux	03/12/2000	160 051,54 €	131 243,54 €
Dossier MO Step Nord	03/12/2000	419,00 €	0,00 €
Annuaire Inves Inop	28/06/2001	310,74 €	0,00 €
Mobilier Bureau services techniques ass	18/12/2001	306,46 €	285,54 €
Mobilier salon	18/12/2001	306,79 €	148,72 €
2 ordinateurs + scanner	18/12/2001	310,93 €	0,00 €
pompe step foussemagne	28/06/2001	2 315,89 €	800,92 €
Travaux assainissement	18/09/2001	350,00 €	350,00 €
études aménagement	09/06/2001	1 032,80 €	350,00 €
deposer de zébrage	09/06/2001	1 032,80 €	1 032,80 €
défecteur netaux	16/09/2001	511,17 €	0,00 €
Mobilier Bureau services techniques ass	03/09/2002	294,00 €	0,00 €
pompe flog CP 3025 step foussemagne	09/04/2002	210,00 €	200,00 €
équipement C15	23/07/2002	1 530,90 €	510,90 €
Appréh. nitrate assainissement	10/09/2003	316,89 €	37,89 €
pompe Toivars step Montreux	28/04/2003	552,00 €	260,00 €
terrain Toivars step Montreux	02/12/2003	600,00 €	240,00 €
terrain step Montreux	18/11/2003	9 200,00 €	9 200,00 €
regulations	31/08/2005	885,70 €	-413,70 €
screen phi. ordinateur	28/07/2005	250,00 €	0,00 €
logiciel ordinateur portable	06/07/2005	317,72 €	0,00 €
micro-usb	14/04/2005	643,50 €	195,50 €
ordinateur portable	06/07/2005	93,23 €	0,00 €
idolentaire	14/04/2005	4 260,76 €	3 723,3 €
travaux foussemagne	31/08/2005	39,00 €	0,00 €
travaux de bureau	24/07/2006	176,60 €	0,00 €
Antenne	24/07/2006	38,16 €	0,00 €
calendrier	15/11/2006	127,50 €	55,50 €
ordinateur - service assainissement	31/08/2006	1 261,08 €	0,00 €
panier repas step foussemagne	04/10/2006	370,00 €	148,00 €
pompe DP 3028/4071 PP foussemagne	29/07/2006	1 958,61 €	1 178,61 €
pompe DP 3028 4071 471	14/09/2006	1 414,48 €	850,49 €
écran de led videaux	03/02/2006	31 055,00 €	27 953,00 €
écran de led videaux	24/02/2006	1 956,00 €	1 751,00 €
ordinateur - service assainissement	15/11/2007	55,00 €	0,00 €
ordinateur - service assainissement	17/12/2007	5 012,00 €	0,00 €
ordinateur - service assainissement	17/12/2007	7 800,00 €	0,00 €
ordinateur - service assainissement	17/12/2007	2 082,27 €	0,00 €
ordinateur - service assainissement	06/06/2007	1 352,51 €	0,00 €
ordinateur - service assainissement	03/10/2007	79,34 €	0,00 €
ordinateur - service assainissement	03/10/2007	43 800,00 €	0,00 €
ACS hydroscopique step nord	03/10/2007	30,00 €	0,00 €
STEP Basin 1 step Nord	31/12/2008	6 770,00 €	6 321,00 €
STEP Basin 2 Step Nord	17/09/2008	1 760 746,64 €	1 643 206,64 €
défecteur CRT	31/12/2008	611 568,67 €	592 645,67 €
Informatic administratif ass	09/06/2008	205,00 €	0,00 €
défecteur netaux	11/12/2008	2 913,16 €	0,00 €
Informatic step nord	15/08/2008	2 013,16 €	0,00 €
legende SIG	11/12/2008	2 413,33 €	0,00 €
nettoyeur HP	21/10/2008	1 239,96 €	741,96 €
refrigerateur step nord	11/02/2009	1 172,26 €	0,00 €
res. machine epice assainissement	17/09/2008	6 770,00 €	6 321,00 €
terrain nord phase 1 cantilères	31/12/2008	1 760 746,64 €	1 643 206,64 €
step nord	31/12/2008	611 568,67 €	592 645,67 €
Terrein montreux	12/11/2008	1 815,00 €	1 815,00 €
Gardi corp bassin 3 step montreux	26/03/2009	1 485,00 €	1 415,00 €
complément SIG	29/05/2009	100,00 €	1 539,00 €
conditair	20/04/2009	255,43 €	0,00 €
resatur eau phase 2 montreux	31/12/2009	312 332,96 €	772 238,96 €
bacets step step montreux	09/09/2009	20 100,00 €	18 993,00 €
Terrein montreux pour pannes	16/01/2009	782,67 €	782,67 €
screen plat	31/12/2010	1 59,65 €	0,00 €
Nt controleur n/c	04/03/2010	1 013,00 €	911,00 €
procheur	04/08/2010	1 343,08 €	-49,08 €
pompe light	15/05/2010	1 302,00 €	1 130,00 €
bilbaux	31/12/2010	24 676,04 €	23 851,04 €
delecteur assainissement	22/06/2011	390,00 €	-90,00 €
Screen plat montreux	26/07/2011	425,34 €	313,34 €
delecteur assainissement	30/07/2011	1 305,00 €	89,00 €
Screen plat montreux	07/08/2011	1 270,00 €	351,00 €
pompe foussemagne	07/08/2011	4 674,00 €	4 351,00 €
table foussemagne	16/02/2011	2 492,00 €	2 332,50 €
table foussemagne	07/02/2011	30 752,34 €	28 336,34 €
		3 167 875,85 €	3 417 046,71 €

PASSIF REPRIIS

ANNEXE 1

Objet de la dépense	Partielle ou totale	Critère répartition	Montant de l'emprunt	Montant au 1er janvier 2011	BORON	BREBOTTE	BRETAGNE	FROIDEFONTAINE	GROSNÉ	RECOUVRANCE	VELLES-COT	7 Communes
Emprunts												
réseau sud phase 2	T	2009	50 000,00 €	38 597,48 €	38 597,48 €							38 597,48 €
réseau sud phase 3	T	2011	170 000,00 €	170 000,00 €	103 771,03 €						66 228,97 €	170 000,00 €
Financement étude AC	P	2003	67 107,44 €	48 775,81 €	3 720,99 €	3 393,33 €	2 034,33 €	4 950,45 €	3 027,30 €	723,96 €	2 372,09 €	20 222,45 €
Réhabilitation ANC Phase 2	P	2010	125 000,00 €	111 965,23 €	4 868,05 €		4 868,05 €				9 736,11 €	24 340,27 €
réseau nord phase 3	P	2010	119 000,00 €	113 999,38 €			37 163,80 €					37 163,80 €
Avances du BG												
subv versée scc assain boron N°SUB9	T	01/01/2007	365 000,00 €	346 750,00 €	346 750,00 €							346 750,00 €
subv versée scc assain boron N°SUB8	T	12/10/2009	400 000,00 €	385 666,67 €	385 666,67 €							385 666,67 €
subv versée scc assain boron+vellescot N°SUB13	T	01/01/2012	300 000,00 €	300 000,00 €	183 125,35 €							300 000,00 €
subv versée scc assain mont + bretagne N°SUB12	P	02/12/2010	440 000,00 €	432 666,67 €			141 049,33 €				116 874,65 €	300 000,00 €
Subventions extérieures												
réseau sud phase 1 - Agence de l'eau	T	2010	198 690,00 €	188 755,50 €	188 755,50 €							188 755,50 €
réseau sud phase 1 - Parlementaire	T	2010	64 000,00 €	60 800,00 €	60 800,00 €							60 800,00 €
réseau sud phase 2 - Agence de l'eau	T	2011	120 365,00 €	116 352,84 €	116 352,84 €							116 352,84 €
réseau sud phase 2 - parlementaire	T	2011	13 732,94 €	12 791,84 €	12 791,84 €							12 791,84 €
réseau Nord phase 3 - Agence de l'eau	P	2012	214 996,00 €	208 462,79 €			67 958,85 €					67 958,85 €
réseau Nord phase 3 - DGE 2010	P	2012	20 000,00 €	19 666,67 €			6 411,33 €					6 411,33 €
réseau sud phase 3 - Agence de l'eau	T	2013	298 710,00 €	298 710,00 €	182 337,97 €						116 372,08 €	298 710,00 €
réseau sud phase 3 - parlementaire	T	2013	300 000,00 €	298 710,00 €	9 766,69 €						6 233,31 €	16 000,00 €
réseau sud phase 3 - DETR	T	2013	50 000,00 €	50 000,00 €	30 520,89 €						19 479,11 €	50 000,00 €
					1 668 825,20 €	3 393,33 €	259 485,75 €	9 818,51 €	3 027,30 €	723,96 €	337 296,32 €	2 282 570,36 €

PASSIF NON REPRIS ET CONSERVE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE LA BOURBEUSE
ANNEXE 3

PASSIF NON REPRIS

Objet de la dépense	Date	Montant de l'emprunt	Montant au 1er janvier
Assainissement Fosseumagne	31/12/2000	8 221,27 €	5 189,81 €
Construction step Nord	31/12/2000	230 600,00 €	161 420,00 €
construction réseau nord phase 1	03/12/2001	435 145,00 €	362 620,85 €
construction réseau nord phase 1	28/06/2001	74 600,00 €	52 220,00 €
construction réseau nord phase 1	18/12/2011	400 000,00 €	350 764,56 €
réseau nord phase 2	01/01/2001	310 000,00 €	295 876,80 €
Avance STEP N°SUB1	01/01/2006	300 000,00 €	180 000,00 €
Subv ext Construction STEP Nord	01/01/2009	324 343,00 €	324 343,00 €
Subv ext Construction bassin 1	01/01/2009	310 540,00 €	310 540,00 €
Sub ext construction bassin 2	01/01/2009	510 539,00 €	510 539,00 €
Sub ext réseau nord phase 1	01/01/2009	485 395,40 €	485 395,40 €
Sub ext réseau nord phase 2	01/01/2010		87 245,00 €
			3 126 154,42 €

PASSIF NON REPRISE suite aux partages

Objet de la dépense	Date	Montant de l'emprunt	Montant au 1er janvier	part reprise 7 communes	part restante non reprise
Financement étude AC	P	67 107,44 €	48 775,81 €	20 222,45 €	28 553,36 €
Réhabilitation ANC Phase 2	P	125 000,00 €	111 965,23 €	24 340,27 €	87 624,96 €
réseau nord phase 3	P	119 000,00 €	113 999,38 €	37 163,80 €	76 835,58 €
Avance versée scc assain mont + bretagne	P	440 000,00 €	432 666,67 €	141 049,33 €	291 617,34 €
subvention Ag Eau - réseau Nord phase 3	P	211 996,00 €	208 462,73 €	67 958,85 €	140 503,88 €
subvention DGE 2010 - réseau Nord phase 3	P	20 000,00 €	19 666,67 €	6 411,33 €	13 255,34 €
			935 536,49 €	297 146,03 €	638 390,46 €

TOTAL PASSIF NON REPRIS	3 764 544,88 €
--------------------------------	-----------------------

Assainissement RECOUVRANCE
ACTIF

ANNEXE 1

Désignation du bien	Partielle ou totale	Critère répartition	Date entrée	V. origine	VNC	RECOUVRANCE
études SDA	P	m3 consommés	14/11/2001	27 898,16 €	27 898,16	414,08 €
VNC 31/12/2011 total transférée						414,08 €

PASSIF

Objet de la dépense	Partielle ou totale	Critère répartition	Réf.	Date	Montant de l'emprunt	Montant au 1er janvier 2011	RECOUVRANCE
<i>Emprunts</i>							
Financement étude AC	P	m3 consommés			67 107,44 €	48 775,81 €	723,96 €
					67 107,44 €	48 775,81 €	723,96 €

Préfecture du Terr. de Belfort
28 DEC. 2012
Service Courrier